



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-14
Décision Modificative n°1

Le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni sur convocation de Monsieur Jean-Noël RIEFFEL, Président par intérim, en date du treize septembre deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Betsabée HAAS – Tours Métropole
Anne BESNIER – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Rémi POINTEREAU – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAU – INRAE
David JACQUET – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Michel PRÉVOST – CEN Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'agriculture
Frédéric MICHEL – DRAAF Centre-Val de Loire	Alain MACHENIN – FRC Centre-Val de Loire
Marie-Line CIRRE – Département du Cher	Isabelle PAROT – Fédération de pêche Centre-Val de Loire
Gilles CLÉMENT – Communauté de Communes Grand Chambord	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Thomas DUPONT – Région Centre-Val de Loire
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Lucile FILIPAK – FNE Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Jean-Claude BROSSIER – CESER
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Pierre-Loup DEVOS – Paierie régionale

POUVOIRS

Néant

22 administrateurs votants présents et 0 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

- la nécessité de plafonner le montant des dépenses imprévues à 7,5 % des dépenses réelles, ce tant en investissement qu'en fonctionnement, entraînant la répartition sur d'autres comptes des sommes votées au Budget Primitif dépassant cette règle comptable.
- le besoin d'ajuster de 34 centimes la subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables.
- les ajustements à apporter au BP du fait de projets complémentaires.

Décide à l'unanimité

d'approuver la décision modificative n°1 telle que présentée ci-après.

A - SECTION D'INVESTISSEMENT		ID : 045-200087039-20210923-2021_14-DE	
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
20 Immobilisations incorporelles			
2051 Concessions et droits similaires	6 000,00 €		
21 Immobilisations corporelles			
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €		
020 Dépenses immobilisation imprévues	-11 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
040 Opération d'ordre de transfert entre sections			
1391 Subv. d'investis. rattachée aux actifs amortissables	0,34 €	021 Virement de la section de fonctionnement	0,34 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,34 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,34 €
001 Solde d'exécution reporté		001 Solde d'exécution reporté	7 567,87 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,34 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 568,21 €

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
011 Charges à caractère général	11 200,00 €		
6184 Versements à des organismes de formation	2 000,00 €		
6236 Catalogues, imprimés et publications	3 200,00 €		
6238 Divers publications, relations publiques	5 000,00 €		
6288 Autres services extérieurs	1 000,00 €		
012 Charges de personnel	10 000,00 €		
6411 Rémunération principale personnel titulaire	5 000,00 €		
6413 Rémunération	5 000,00 €		
022 Dépenses imprévues	-21 200,00 €		
TOTAL DES DEPENSES RELLES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES RELLES	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
023 Virement de la section d'investissement	0,34 €	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	0,34 €
		777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,34 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,34 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,34 €
002 Solde d'exécution reporté		002 Solde d'exécution reporté	138 838,54 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,34 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 838,88 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Jean-François BRIDET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Autre établissement public administratif local - AGENCE REGIONALE DE
LA BIODIVERSITE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008703900018

POSTE COMPTABLE : PAIERIE CENTRE VAL DE LOIRE ET LOIRET

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL A.R.B. (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE
45234

AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE
BUDGET PRINCIPAL A.R.B.

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	13,81 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	86,19 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	C		
O	T		
E	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,34	0,34
	+	+	+
R	R		
E	E		
P	P		
O	O		
R	R		
T	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 138 838,54
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,34	138 838,88

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	C		
O	T		
E	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,34	0,34
	+	+	+
R	R		
E	R		
P	P		
O	P		
R	R		
T	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 567,87
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,34	7 568,21

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,68	146 407,09
----------------------------	------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	332 107,46	0,00	11 200,00	11 200,00	343 307,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	310 300,00	0,00	10 000,00	10 000,00	320 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		642 417,46	0,00	21 200,00	21 200,00	663 617,46
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	75 000,00		-21 200,00	-21 200,00	53 800,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		717 417,46	0,00	0,00	0,00	717 417,46
023	Virement à la section d'investissement (5)	118 441,26		0,34	0,34	118 441,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 210,22		0,00	0,00	9 210,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		127 651,48		0,34	0,34	127 651,82
TOTAL		845 068,94	0,00	0,34	0,34	845 069,28

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

845 069,28

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	608 500,00	0,00	0,00	0,00	608 500,00
75	Autres produits de gestion courante	97 500,00	0,00	0,00	0,00	97 500,00
Total des recettes de gestion courante		706 000,00	0,00	0,00	0,00	706 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		706 000,00	0,00	0,00	0,00	706 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 125,03		0,34	0,34	3 125,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 125,03		0,34	0,34	3 125,37
TOTAL		709 125,03	0,00	0,34	0,34	709 125,37

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

983 907,82

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

124 526,45

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	90 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	96 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 085,19	0,00	5 000,00	5 000,00	18 085,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	103 085,19	0,00	11 000,00	11 000,00	114 085,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		-11 000,00	-11 000,00	9 000,00
	Total des dépenses financières	21 500,00	0,00	-11 000,00	-11 000,00	10 500,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	124 585,19	0,00	0,00	0,00	124 585,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 125,03		0,34	0,34	3 125,37
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 125,03		0,34	0,34	3 125,37
	TOTAL	127 710,22	0,00	0,34	0,34	127 710,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

127 710,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	118 441,26		0,34	0,34	118 441,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 210,22		0,00	0,00	9 210,22

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		127 651,48		0,34	0,34	127 651,82
TOTAL		127 651,48	0,00	0,34	0,34	127 651,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 626,61
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	135 278,43
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

124 526,45

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	332 107,46	11 200,00	11 200,00
60611	Eau et assainissement	400,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	8 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	3 500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 110,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	120 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 700,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	14 550,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	2 200,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	9 800,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	10 352,00	0,00	0,00
6228	Divers	32 510,46	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	11 185,00	3 200,00	3 200,00
6238	Divers	1 200,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	5 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	26 100,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	17 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	34 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	310 300,00	10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 600,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	57 000,00	5 000,00	5 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	30 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	135 000,00	5 000,00	5 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 600,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 300,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		642 417,46	21 200,00	21 200,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	75 000,00	-21 200,00	-21 200,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		717 417,46	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	118 441,26	0,34	0,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	9 210,22	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	9 210,22	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		127 651,48	0,34	0,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		127 651,48	0,34	0,34
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		845 068,94	0,34	0,34

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
			=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,34

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	608 500,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	311 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	265 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	32 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	97 500,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	97 500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		706 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		706 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 125,03	0,34	0,34
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 125,03	0,34	0,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 125,03	0,34	0,34
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		709 125,03	0,34	0,34

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	138 838,54
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	138 838,88
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	90 000,00	6 000,00	6 000,00
2051	Concessions, droits similaires	90 000,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	13 085,19	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 085,19	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		103 085,19	11 000,00	11 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	-11 000,00	-11 000,00
Total des dépenses financières		21 500,00	-11 000,00	-11 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		124 585,19	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 125,03	0,34	0,34
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 125,03	0,34	0,34
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 125,03	0,34	0,34
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 125,03	0,34	0,34
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		127 710,22	0,34	0,34

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,34
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	118 441,26	0,34	0,34
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 210,22	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	2 865,86	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 225,69	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 860,43	0,00	0,00
28184	Mobilier	258,24	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		127 651,48	0,34	0,34
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		127 651,48	0,34	0,34
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		127 651,48	0,34	0,34

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 567,87
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 568,21
--	----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 585	0	124 585
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	114 085	0	114 085
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice		0	0	0	0	0	0	0	0	127 711	0	127 711
RAR N-1 et reports		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	127 711	0	127 711
RECETTES												
Total recettes de l'exercice		0	0	0	0	0	0	0	0	127 652	0	127 652
RAR N-1 et reports		0	0	0	0	0	0	0	0	7 627	0	7 627
Total cumulé recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	135 278	0	135 278

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	845 069	0	845 069
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	845 069	0	845 069
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	709 125	0	709 125
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	274 782	0	274 782
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	983 908	0	983 908

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissements publics ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au moins à deux chiffres (correspondant à la fonction et à la sous-fonction). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

										IV
										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 711	0	127 711
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 585	0	124 585
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020 Dépenses imprévues		0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000	0	9 000
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 000	0	96 000
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 085	0	18 085
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Participat° et créances rattachées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	0	500
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 125	0	3 125
040 Opérat° ordre transfert entre sections		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 125	0	3 125
041 Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 652	0	127 652
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID : 045-200087039-20210923-2021_14-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 652	0	127 652
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 442	0	118 442
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 210	0	9 210

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	845 069	0	845 069
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	717 417	0	717 417
011 Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	343 307	0	343 307
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	320 300	0	320 300
014 Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 800	0	53 800
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	10
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67 Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 652	0	127 652
023 Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 442	0	118 442
042 Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 210	0	9 210
043 Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_14-DE-9210

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	709 125	0	709 125
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	706 000	0	706 000
013 Atténuations de charges		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70 Produits des services, du domaine, vente		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73 Impôts et taxes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74 Dotations et participations		0	0	0	0	0	0	0	0	0	608 500	0	608 500
75 Autres produits de gestion courante		0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 500	0	97 500
76 Produits financiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77 Produits exceptionnels		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78 Reprise sur amortissements et provisions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 125	0	3 125
042 Opérat° ordre transfert entre sections		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 125	0	3 125
043 Opérat° ordre intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

5LOW

ID : 045-200087039-20210923-2021_14-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 Concessions et droits similaires	5	11/01/2019

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 23 125,03	-10 999,66	II -10 999,66
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		23 125,03	-10 999,66	-10 999,66
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 125,03	0,34	0,34
020	Dépenses imprévues	20 000,00	-11 000,00	-11 000,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 125,37	0,00	0,00	12 125,37

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 127 651,48	0,34	VI 0,34
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		127 651,48	0,34	0,34
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	2 865,86	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 225,69	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 860,43	0,00	0,00
28184	Mobilier	258,24	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	118 441,26	0,34	0,34

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	127 651,82	0,00	7 626,61	0,00	135 278,43

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 12 125,37
Ressources propres disponibles	VIII 135 278,43
Solde	IX = VIII – IV (5) 123 153,06

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	706 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

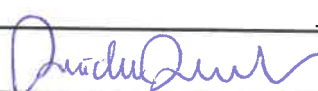
IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22
VOTES :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

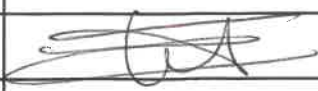
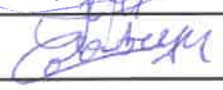
Date de convocation : 13/09/2021

Présenté par Le Président (1),
A Orléans, le 23/09/2021
Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Orléans, le 23/09/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CEN CVL - Michel PREVOST - Suppléant	
CEN CVL - Nelly LARCHEVEQUE - Titulaire	
CRPF - Alain DE COURCY - Suppléant	
CRPF - Marie-Thérèse FLEURY - Titulaire	
Chambre Commerce Industrie régionale - Aymeric SEGUIN - Titulaire	
Chambre régionale Agriculture - Henry FRÉMONT - Titulaire	
Com Com Grand Chambord - Anne-Marie THOMAS - Suppléante	
Com Com Grand Chambord - Gilles CLEMENT - Titulaire	
DRAAF - Frédéric MICHEL - Suppléant	
DRAAF - Lena DENIAUD - Titulaire	
DREAL - Hervé BRULÉ - Titulaire	
DREAL - Thérèse PLACE - Suppléante	
Département 18 - Christian GATTEFIN - Suppléant	
Département 18 - Marie-Line CIRRE - Titulaire	
Département 28 - Hervé BUISSON - Suppléant	
Département 28 - Évelyne DELAPLACE - Titulaire	
FNE CVL - Germaine FRAUDIN - Suppléante	
FNE CVL - Guy JANVROY - Titulaire	
Fédération Maisons Loire - Christine-Raïssa BETTAHAR - Titulaire	
Fédération Maisons Loire - Cyril MAURER - Suppléant	
Fédération régionale de chasse - Alain MACHENIN - Titulaire	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Fédération régionale de chasse - Aude BOURON - Suppléante	
Fédération régionale de pêche - Isabelle PAROT - Suppléante	
Fédération régionale de pêche - Titulaire	
Graine CVL - Alexandre ROUBALAY - Suppléant	
Graine CVL - Lenaïg LE NEN - Titulaire	
INRAE - Frédéric ARCHAUX - Suppléant	
Office National des Forêts - Caroline SAMYN - Suppléante	
Office National des Forêts - Christophe POUPAT - Titulaire	
Office français biodiversité - Frédéric MICHAU - Titulaire	
Office français biodiversité - Jean-Noël RIEFFEL - Titulaire	
Office français biodiversité - Marc DE MARIA - Titulaire	
Office français biodiversité - Marine COLOMBEY - Suppléante	
PNR Brenne - Patrice BOIRON - Suppléant	
PNR Brenne - Titulaire	
Personnel ARB - Benjamin VIRELY - Titulaire	
Personnel ARB - Pascale LARMANDE - Suppléante	
Région Centre-Val de Loire - Anne BESNIER - Titulaire	
Région Centre-Val de Loire - Catherine GAY - Titulaire	
Région Centre-Val de Loire - Constance DE PELICHY - Suppléante	
Région Centre-Val de Loire - David JACQUET - Suppléant	
Région Centre-Val de Loire - Gaëlle LAHOREAU - Suppléante	
Région Centre-Val de Loire - Jean-François BRIDET - Titulaire	
Région Centre-Val de Loire - Olivier BEATRIX - Suppléant	
Région Centre-Val de Loire - Romain MERCIER - Suppléant	
Région Centre-Val de Loire - Régine Flaunet - Suppléante	
Région Centre-Val de Loire - Rémy POINTEREAU - Titulaire	
Région Centre-Val de Loire - Temanuata GIRARD - Titulaire	
Région Centre-Val de Loire - Thomas MENAGE - Titulaire	
Tours Métropole Val de Loire - Bestsabée HASS - Titulaire	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

URCPIE - Patrick ROUX - Suppléant	
URCPIE - Valérie BOUCHEAU-VIOLEAU - Titulaire	
Ville d'Orléans - Capucine FEDRIGO - Suppléante	
Ville d'Orléans - Jean-Paul IMBAULT - Titulaire	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 29/09/21

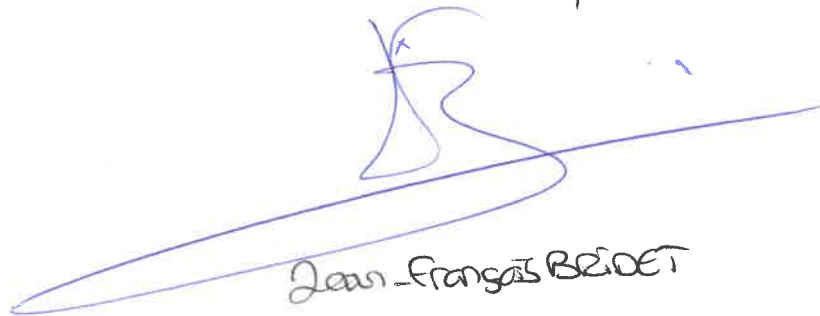
29 Septembre 2021

A Orléans, le 29/09/21

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

Le Président,



Jean-François BÉDET